

MARCHE À SUIVRE SUGGÉRÉE POUR BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS « JOURNÉES-ENFANTS » AUPRÈS DES COMMUNES GENEVOISES

CONTEXTE

La plupart des communes genevoises offrent des subventions « journées-enfants » destinées aux associations membres du GLAJ-GE qui organisent des camps et/ou des activités à la journée (centres aérés, ateliers) durant les vacances scolaires. Ces subventions sont réservées aux enfants résidant sur le territoire de chaque commune et le montant accordé dépend du nombre de journées d'activités suivies ainsi que des décisions individuelles de chaque commune.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les associations membres du GLAJ-GE peuvent bénéficier des subventions « journées-enfants ». Pour faciliter le traitement de votre demande par les communes, il est fortement recommandé de joindre votre **attestation annuelle d'affiliation**.

MARCHE À SUIVRE

Avant le 31 décembre de l'année civile en cours (sauf pour la Ville de Genève, où la demande doit être faite au début de l'année suivante avec leur propre formulaire – voir procédure spécifique), les associations doivent transmettre à chaque commune une liste des enfants ayant participé à leurs activités afin de bénéficier des subventions « journées-enfants ».

Chaque association peut soumettre sa liste dans le format de son choix. Voici les informations à fournir à chaque commune, de préférence sous forme de tableau ([voir exemple en page 2](#)):

- **Lieu** (NPA & Localité)
- **Dates de l'activité**
- **Liste des participant-e-s domicilié-e-s officiellement** (Nom, Prénom, Adresse)
- **Nombre total de journées** : Précisez s'il s'agit d'un séjour avec nuitées (camp) ou d'activités d'une journée (centre aéré)
- **Montant total demandé**

Nous vous invitons à consulter le tableau des montants journaliers octroyés par chaque commune, disponible dans l'espace membres du site du GLAJ-GE. *Bien que nous nous efforcions de mettre à jour ces informations chaque année, il est important de noter que les montants et les conditions peuvent fluctuer.*

Nous vous encourageons à **accompagner votre liste d'une lettre sollicitant la subvention**, sans l'exiger, car il ne s'agit pas d'un droit automatique, mais d'un geste en faveur des familles de la part des autorités municipales.

N'oubliez pas de **préciser clairement votre adhésion au GLAJ-GE dans cette lettre ou d'y joindre votre attestation annuelle d'affiliation**, afin d'éviter que les administrations communales aient à vérifier cette information sur notre site internet.

Depuis 2016, le GLAJ-GE œuvre à uniformiser les montants des subventions à CHF 15.- par journée. **Si une commune refuse votre demande ou ne respecte pas le tarif annoncé, merci de nous en informer.** En effet, le GLAJ-GE a besoin d'être tenu au courant de ces situations afin de soutenir les intérêts de ses membres.

EXEMPLE DE TABLEAU

ACTIVITÉ			COORDONNÉES DES ENFANTS					JOURNÉE-ENFANTS		
Activité (Intitulé)	Lieu de l'activité	Dates de l'activité	Nom	Prénom	Adresse (Rue, N°)	NPA & Localité	Date de naissance	Nombre total de journées	Type de séjour	Nombre total de journées
« Au pays Imaginaire »	1983 Évolène	19-24.02.2024	EXEMPLE	Lou	Avenue des Éventuels	12xx COMMUNE	xx/xx/20xx	6	Camp (avec nuitées)	90 =nombre de jours* montant de la subvention
« les Bricolos »	Parc Gourgas – 1205 Genève	05-11.08.2024	EXEMPLE	Axel	Rue des Possibles	12xx COMMUNE	xx/xx/20xx	7	Centre-aéré (sans nuitées)	105 =nombre de journées * montant de la subvention
...										

Cet exemple illustre les subventions d'une commune fictive qui soutient les activités avec nuitées à hauteur de CHF 15 par jour et les centres aérés à hauteur de CHF 15 par jour.